SNFOLC

Syndicat National Force Ouvrière des Lycées et Collèges

Décrets de 50

Lettre aux enseignants des collèges et des lycées

En défendant notre statut national nous défendons une école qui instruise.
Les décrets du 25 mai 1950 doivent être respectés et maintenus !

Chers collègues,

En cette rentrée, nous sommes confrontés à des effectifs de classes encore plus chargés, aux cours non assurés, à la dénaturation de notre discipline, aux pressions incessantes sur les remplacements au pied levé et la réunionnite. C'est la conséquence des suppressions de postes, et des réformes qui les organisent, comme celles des lycées, des STI, de la masterisation.
A cette dégradation de nos conditions de travail, aux salaires bloqués, s'ajoute la redéfinition de nos obligations de service, fixées par les décrets du 25 mai 1950 en maxima hebdomadaires d'heures de cours dans notre discipline.

A Lille, comme ailleurs : non au travail gratuit !

Le recteur de Lille a publié en avril dernier une circulaire dans le but d'alourdir d'une à deux heures de cours le service hebdomadaire exigible des professeurs des lycées et collèges sans payer d'heures supplémentaires. Bref, il propose une relecture des décrets de 1950 qui n'ont pourtant subi aucune modification !
Concrètement, cette circulaire modifie les régimes de l'heure de 1ère chaire et étend les majorations de service à toutes les heures données en effectifs réduits (moins de 20 élèves), c'est-à-dire groupes de langue, TP, TD, AP, etc. Les décrets de 1950 mentionnent, eux, les classes et rien d'autre. Selon le recteur, « l'unité de la classe fait place à la multiplication des groupes… qui ne sont ni des groupes classes, ni les demi groupes traditionnels d'élèves de la même classe, … la notion de division n'ayant plus désormais le même caractère normatif ». Ce sont plus de 100 postes qui ainsi seraient économisés sur l'académie.
Des grèves quasi unanimes ont eu lieu, notamment au lycée Mousseron (Denain), Montebello (Lille), Diderot (Carvin), B.Pascal et Ribot (Saint Omer) pour exiger le paiement des heures de 1ère chaire, et l'annulation des heures de travail gratuit pour effectifs faibles : des reculs ont été obtenus.

A Paris, et partout : non aux 35 heures de bouche-trou pour les TZR

Le recteur de Paris prétend redéfinir complètement les obligations de service des professeurs TZR en leur imposant « un volume horaire calculé sur la base de 35 heures lorsqu'ils ne sont pas en responsabilité d'enseignement devant élèves. » Des professeurs seraient ainsi transformés en animateurs et bouche-trou corvéables à merci.
Le SNFOLC s'est adressé au ministre pour exiger que ces circulaires soient retirées.

VOTEZ ELECTIONS PROFESSIONNELLES VOTEZ
FNEC-FP
FO
la force syndicale
13/20 octobre 2011

Défendre les décrets de 50, ce n'est pas ringard, c'est défendre la transmission des connaissances et l'Ecole publique elle-même.

Tout cela ne vise-t-il pas à préparer le démantèlement de notre statut national, au premier chef les décrets de mai 1950 ?
Une campagne est en cours. Les enseignants ne seraient pas assez « présents », ce serait même une cause d'échec scolaire ! Autrement dit, ils chercheraient à préserver leurs petits avantages acquis au mépris de l'intérêt de leurs élèves.
Mais l'IFRAP (un think tank) a vendu la mèche, en révélant le calcul selon lequel un allongement de 2 heures du temps de service «rapporterait» 44 000 postes ! Le mécanisme est toujours celui de la RGPP et de ses suppressions de postes…

Un rapport du Sénat vante le « modèle finlandais » invoqué par le ministre voilà quelques jours. On y lit notamment: *« Rien ne bougera, dans notre pays, tant qu'il n'aura pas modifié radicalement la formation des enseignants et tant que ces derniers continueront à transmettre des savoirs de façon abstraite (…) En Finlande, le professeur n'est pas que professeur. Il est aussi surveillant, parfois « assistant social »: il n'hésite pas à se rendre au domicile de ses élèves. Il n'y a pas, comme chez nous, ce cloisonnement étanche entre la sacro-sainte délivrance du savoir et le reste. »*
Cette attaque annoncée va de pair avec les projets d'évaluation remplaçant la notation pour donner au chef d'établissement pouvoir sur l'avancement, les mutations et le recrutement. D'abord dans les établissements étiquetés ECLAIR, avec la mise en place d'une prime dont l'attribution serait pour partie décidée par le conseil pédagogique et le CA. C'est donc tout le statut qui est visé ! Les professeurs sont fonctionnaires d'Etat, ils veulent le rester !
Véritable clé de voûte du fonctionnement des lycées et des collèges, les décrets de 50 s'inscrivent dans la série des conquêtes sociales de la Libération, à côté de la Sécurité sociale et du statut général de la Fonction publique. Ils consacrent le rôle des professeurs qui est de transmettre les connaissances en garantissant leur indépendance pédagogique. Lorsque le ministre de Robien osa en 2007 s'attaquer aux décrets de 50, il souleva un mécontentement si profond que le gouvernement dut abroger son décret, comme le revendiquait FO.
Force Ouvrière n'accepte pas plus l'austérité que la casse du statut, qu'elle soit de droite, de gauche et même syndicale ! Travailler plus pour gagner moins, la polyvalence, c'est non !

Jacques Paris, *Secrétaire général du SNFOLC*

Dès le 13 octobre (jusqu'au 20)

Votez pour la défense de votre statut

Votez pour le maintien et le respect des décrets de mai 50

Votez pour l'indépendance syndicale, pour vos revendications,

VOTEZ FORCE OUVRIÈRE

Site Internet du SNFOLC : www.fo-snfolc.fr

Pour prendre contact, pour adhérer : SNFOLC / Siège national : 6-8 rue Gaston Lauriau - 93513 Montreuil Cedex
Tél. : 01 56 93 22 44 - Fax : 01 56 93 22 42 - courriel : snfolc.national@fo-fnecfp.fr